

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 22 MAI 2018 A 19 HEURES

Étaient présents :

- ROUX Frédéric, DUVILLARD Fabienne, ROCCHI Jean Pierre, BONNET Ludovic, CHARRAS André, DAUMIN Patrick, GROSJEAN Florence, MASSON REGNAULT Xavier, PIZZA Muriel, VANHAUWAERT Michel, VEYRIER Bénédicte
- Absent excusé : SOLSONA Marie José
- CARTAGENA Marie Claire procuration à VANHAUWAERT Michel
- MONGE Armand procuration à ROUX Frédéric
- HENNET Geneviève procuration à MASSON REGNAULT Xavier

Secrétaire de séance : Madame DUVILLARD Fabienne

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir, un dossier arrivé ce jour par courrier du SDED pour un renforcement de poste, Et une décision pour le paiement par carte bleue concernant les nouvelles modalités de réservation de repas pour la cantine et pour la garderie

Les conseillers autorisent le maire à mettre à l'ordre du jour ces 2 nouveaux points.

Point 1 : Renforcement du réseau poste « CHABROLS » opération 261880043AER

Monsieur le Maire indique qu'il vient de recevoir un dossier du Syndicat Départemental d'Energies de la Drome afin de renforcer le réseau à partir du poste « CHABROLS ».

Cette opération d'un coût de 29 433.65 € est prise en charge à 100 % par le SDED. Il n'y a pas de participation communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts et à la convention de concession entre le SDED et EDG
- Approuve le plan de financement
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Point 2 : TIPI REGIE

Dans le cadre de la modernisation des services municipaux et de la volonté d'offrir des moyens de paiement modernes et pratiques aux administrés, la ville envisage de poursuivre le développement du paiement en ligne des recettes communales.

Le ministère de l'économie, des finances propose aux collectivités locales un service gratuit de paiement par internet pour les régies de recettes municipales dénommé TIPI REGIE.

Il vous est proposé d'adhérer à ce service et d'autoriser la signature de la convention correspondante.

Si cette proposition recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal
Vu le code général des collectivités territoriales
Considérant l'offre de service gratuite de paiement en ligne des recettes publiques locales TIPI REGIE

Après en avoir délibéré : Décide à l'unanimité

- d'adhérer au service de paiement en ligne des recettes publiques locales TIPI REGIE
- d'autoriser le Maire à signer les conventions d'adhésion pour les différentes régies de recettes

Point 3 : Emprunt court terme attente TVA

Monsieur le Maire rappelle au conseil, lors du vote du budget, il avait été prévu la réalisation d'une ligne de crédit afin de palier à l'avance de TVA pour les travaux engagés par la commune.

Notamment les travaux de

- restructuration et d'aménagement de la Mairie et de l'agence postale communale,
- de réhabilitation de la salle des jeunes
- de l'aménagement du cours consolin et la création d'un théâtre de verdure...

Après avoir pris contact avec la caisse régionale du crédit agricole sud Rhône Alpes, une proposition lui a été faite et Monsieur le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à signer l'offre

d'un prêt court terme d'un montant de 160 000 € remboursable en 21 mois maximum, avec possibilité de remboursement total ou partiel à tout moment, sans indemnité, et au taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois + 1 %

Les frais de dossier sont d'un montant de 320 €.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal autorise le Maire à contracter l'emprunt de 160 000 € à court terme auprès de la caisse régionale de crédit agricole sud Rhône Alpes.

Point 4 : Demande de prêt pour agrandissement maison médicale

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux qu'un emprunt serait nécessaire concernant l'agrandissement de la maison médicale.

Une partie du remboursement de l'annuité, serait compensée par l'augmentation du loyer du local de kinésithérapie, pour lequel les travaux sont effectués.

Une proposition d'emprunt d'un montant de 50 000 € a été faite par la caisse régionale du crédit agricole sud Rhône Alpes au taux fixe de 1.40 % sur 15 ans avec échéance annuelle et constante d'un montant de 3 718.77 € (1ere échéance 1 an après la date de déblocage)

Le montant total des intérêts à la fin du prêt seront de 5 781.53 €.

Les frais de dossier s'élève à 150 €.

Monsieur le Maire fait part que le taux d'endettement de la commune, n'augmente pas du fait qu'un remboursement d'emprunt c'est soldé en début d'année, et qu'un autre se terminera début 2019.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de délibérer afin de l'autoriser à signer la proposition d'emprunt.

Après délibération et à l'unanimité, les conseillers municipaux, autorise le Maire à contracter un emprunt de 50 000 € auprès de la caisse régionale du crédit agricole sud Rhône Alpes au taux fixe de 1.40 % sur 15 ans avec annuité annuelle et constante.

Questions diverses

- Rapport analyses d'eau 2017 :

Le Maire indique que les rapports émis par l'agence régionale de santé concernant les résultats d'analyses des eaux de la commune sont excellents, tant au niveau qualité que pureté. Ceux-ci sont en ligne sur le site de la commune et affichés au panneau d'affichage extérieur.

- Point travaux :

Les travaux qui sont effectués en ce moment sur les réservoirs d'eau de la commune avancent bien. La télésurveillance est terminée.

Au niveau de la station de Pré Barbier, la pompe a été changée, ainsi que des nouveaux tuyaux inox installés.

Une vanne de sectionnement a été installée en bas de la route de Mérindol, afin d'améliorer la remise en eau lors de coupure, pour tous les quartiers situés sur cette portion.

Il reste encore les surpresseurs à conforter ainsi que la protection des abords des stations de pompage.

Irrigation

Monsieur le Maire indique que mardi 22 mai, il a assisté à Entrechaux à une réunion de travail sur l'enjeu de l'eau et de l'irrigation, pour notre agriculture de demain, dans le cadre du projet Hauts de Provence Rhodanienne.

L'eau prélevée dans les rivières devra être économisée pour l'irrigation des cultures.

L'idée est de stocker quand il y a un surplus d'eau (notamment l'hiver et au printemps) dans un réservoir sur les hauteurs afin de l'utiliser durant l'été et la distribuer sous pression aux agriculteurs et d'abandonner le réseau gravitaire existant aujourd'hui.

Le potentiel est de 500 HA sur la commune.

Ce dispositif permettrait également d'irriguer les coteaux plantés en vignes et arbres fruitiers, non accessibles actuellement par le réseau gravitaire.

Cette réserve d'eau pourrait être aussi utilisée dans la lutte contre les incendies.

Ce projet est piloté par la chambre d'agriculture du Vaucluse et s'inscrit dans le programme FEADER (européen).

Séance levée à 19 h 50